LA SITUATION DE HANDICAP À L'ÉPREUVE DE L'INSTITUTIONNALISATION PROLONGÉE DES ENFANTS À LA POUPONNIÈRE PUBLIQUE DE BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Navouon FANNY
Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo
Côte d'Ivoire

Reçu : 11/08/2026 **Évalué** :15/08/2026 **Publié** : 02/11/2026

Résumé : Cette étude analyse les facteurs et les conséquences du séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké. Une approche mixte, descriptive et analytique, a été menée du 18 mai au 20 juillet 2026 auprès de 86 enfants et de participants issus de la pouponnière et de la communauté. Les résultats montrent que sur 58 enfants en situation de handicap, 50 (86,25 %) ont dépassé trois ans. La stigmatisation, les représentations sociales négatives, la précarité familiale, les difficultés d'adoption et l'insuffisance des dispositifs alternatifs favorisent leur maintien institutionnel, fragilisant leur développement et leurs liens familiaux.

Mots-clés : Handicap, institutionnalisation prolongée, enfants, pouponnière.

THE SITUATION OF CHILDREN WITH DISABILITIES IN THE CONTEXT OF PROLONGED INSTITUTIONALIZATION AT THE PUBLIC NURSERY IN BOUAKÉ (CÔTE D'IVOIRE)

Abstract: This study analyzes the factors and consequences of the indefinite stay of children with disabilities at the Bouaké public nursery. A mixed-methods approach both descriptive and analytical was conducted from May 18 to July 20, 2026, with 86 children and participants from the nursery and the community. The results show that of the 58 children with disabilities, 50 (86.25%) were over three years old. Stigmatization, negative social perceptions, family instability, adoption difficulties, and the lack of alternative care options contribute to their continued institutionalization, undermining their development and family ties.
Keywords: Disability, long-term institutionalization, children, nursery.

Introduction

Dans les sociétés contemporaines, la protection de la petite enfance constitue un enjeu majeur de politique sociale. Cette question revêt une importance particulière pour les enfants en situation de handicap, confrontés à des vulnérabilités sociales, économiques et culturelles susceptibles de compromettre leur accès aux soins, à l'éducation, à la protection familiale et à l'intégration sociale. En Côte d'Ivoire, ces enfants restent exposés à la stigmatisation, à la marginalisation, à l'abandon et à des formes prolongées d'institutionnalisation.

Les représentations sociales du handicap contribuent à renforcer cette vulnérabilité. Selon E. Goffman (1975), le stigmate désigne un attribut socialement disqualifiant susceptible de conduire à la discrimination et à la mise à distance de l'individu. Dans plusieurs contextes africains, le handicap est également associé à des croyances

surnaturelles. F. P. Kacou, A. Doukouré et A. A-P. Atsé (2016, p. 144) montrent notamment que certaines difformités peuvent être interprétées comme la manifestation d'un malheur ou d'une rupture avec les entités surnaturelles. B. Tchable (2012, p. 116) relève, pour sa part, que dans la culture moba au Togo, certaines représentations du handicap mental renvoient à la transgression d'interdits et à une sanction surnaturelle. Ces perceptions peuvent contribuer à la dévalorisation de l'enfant et à son exclusion de l'environnement familial et communautaire. À cette dimension symbolique s'ajoutent les contraintes économiques. Selon l'UNICEF (2013), les enfants vivant dans la pauvreté figurent parmi ceux qui sont le plus souvent privés d'éducation et de soins de santé. Cependant, ceux qui sont à la fois pauvres et en situation de handicap ont encore moins de chances d'accéder à ces services. Cette vulnérabilité est particulièrement préoccupante lorsque l'enfant est durablement séparé de son milieu familial. Les travaux de A. Guedeney et I. Dupong (2021, p. 3), s'appuyant notamment sur les observations de Spitz, montrent que la séparation prolongée du jeune enfant d'avec sa figure maternelle peut affecter les liens d'attachement et avoir des répercussions sur son développement global. Pour les enfants en situation de handicap, dont les possibilités d'intégration sont déjà fragilisées, la prolongation du séjour institutionnel constitue donc un enjeu important.

En Côte d'Ivoire, les pouponnières publiques ont vocation d'assurer une prise en charge temporaire des enfants privés de soutien familial, dans la perspective d'une réinsertion familiale, d'un placement ou d'une adoption. Pourtant, à la pouponnière publique de Bouaké, certains enfants en situation de handicap connaissent un séjour indéterminé. Ce constat révèle un décalage entre la vocation transitoire de l'institution et la réalité vécue par ces enfants. Il conduit à s'interroger sur les facteurs qui contribuent à cette institutionnalisation prolongée et sur ses conséquences pour leur développement et leur intégration familiale et sociale. Ce paradoxe ne saurait être expliqué uniquement par les caractéristiques individuelles de l'enfant ou par son handicap. Il invite plutôt à interroger l'articulation entre les représentations sociales du handicap, la stigmatisation, la précarité familiale, l'affaiblissement des liens sociaux et les contraintes institutionnelles susceptibles de limiter les possibilités de réintégration familiale.

Dès lors, la question principale qui guide cette étude est la suivante : quels sont les facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels qui expliquent le séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké ? Cette interrogation principale conduit à poser les questions secondaires suivantes : quelles représentations sociales et culturelles du handicap contribuent au prolongement du séjour de ces enfants ? Dans quelle mesure les conditions socioéconomiques des familles et l'affaiblissement des liens familiaux influencent-ils leur réintégration dans le milieu d'origine ? Enfin, quelles sont les conséquences de ce séjour prolongé sur leur développement et leurs possibilités d'intégration familiale et sociale ?

L'objectif général de cette étude est d'analyser les facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels associés au séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké, ainsi que les conséquences de cette institutionnalisation prolongée sur leur développement et leurs possibilités d'intégration familiale et sociale.

Pour analyser ce phénomène, l'étude s'appuie principalement sur la théorie de la stigmatisation développée par E. Goffman (op.cit.). Cette théorie permet de comprendre comment certaines caractéristiques socialement disqualifiées peuvent produire des mécanismes de rejet, de marginalisation et de mise à distance. Dans le cas des enfants en situation de handicap, les représentations associant le handicap à la différence, à l'incapacité, à la malédiction ou à une sanction surnaturelle peuvent contribuer à leur disqualification sociale et fragiliser leur réintégration familiale. Cette approche est complétée par la perspective de l'exclusion sociale, qui permet d'appréhender la marginalisation comme le résultat de l'interaction de plusieurs facteurs sociaux, économiques, culturels et institutionnels.

Cette étude entend ainsi contribuer à l'enrichissement des travaux socio-anthropologiques portant sur le handicap, l'exclusion sociale et la protection de l'enfance en contexte africain. Elle vise également à fournir des éléments susceptibles d'aider les acteurs institutionnels et les décideurs publics à améliorer les mécanismes de prise en charge, de réinsertion familiale et d'intégration sociale des enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire.

L'exposé de ce travail partira d'abord de la méthodologie utilisée, ensuite les résultats de terrain et enfin ces résultats trouveront leurs interprétations en fonction des recherches antérieures dans une discussion.

1. Cadre méthodologie et théorique

L'étude a été réalisée à la pouponnière publique de Bouaké. Le choix de cette pouponnière s'explique par son statut d'établissement public contrairement aux deux autres privées. Cette structure accueille un nombre important d'enfants vivant avec un handicap et constitue un cadre approprié pour cette étude.

Il s'agit d'une étude mixte, à visée descriptive et analytique. Cette approche a permis d'une part de décrire les caractéristiques des enfants et les facteurs liés à la non-adoption des enfants vivant avec handicap. D'autre part, il s'est agi de recueillir les perceptions et les expériences des professionnels impliqués dans leur prise en charge. L'étude s'est déroulée du 18 Mai au 20 Juillet 2026.

Pour le volet quantitatif, un échantillonnage exhaustif a été réalisé sur l'ensemble des dossiers des 86 enfants hébergés à la pouponnière publique de Bouaké durant la période de l'étude. Pour le volet qualitatif, tout le personnel était concerné sauf les absents pendant la période de collecte et ceux ayant refusé de participer. Un échantillonnage raisonné a été utilisé afin de sélectionner les professionnels disposant d'une expérience et de connaissances sur le processus d'adoption et la prise en charge des enfants vivant avec un handicap. Ainsi, 01Directeur, 01Assistant social, 01 Maître d'éducation spécialisé, 01 agent de santé et 04 mères institutionnelles ont été interrogés. 10 personnes ont été enquêtées accidentellement dans les rues de Bouaké sur leur perception sur l'adoption des enfants avec handicap. Au total, 104 personnes ont été concernées par l'étude.

Tout ce travail a été fait suite à une autorisation obtenue auprès de la direction de la Pouponnière publique de Bouaké ainsi que des autorités compétentes du Ministère en charge. Le consentement libre et éclairé des participants a été recueilli avant les entretiens. L'anonymat et la confidentialité des données ont été garantis durant toutes les étapes de la recherche.

La collecte des données qualitatives a été réalisée au moyen d'entretiens semi-directifs. Ceux-ci ont été intégralement retranscrits, puis codés, regroupés en catégories et organisés en thèmes. Les données ont ensuite fait l'objet d'une analyse visant à mieux comprendre les facteurs associés à la non-adoption et ses conséquences. Les données quantitatives collectées à partir de questionnaire ont été saisies et analysées à l'aide du logiciel Epi info.

L'analyse de la non-adoption des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké s'appuie sur deux principales approches théoriques. La théorie de la stigmatisation de E Goffman (1975) éclairant ainsi les raisons pour lesquelles plusieurs familles abandonnent, hésitent à reprendre leurs enfants placés en institution ou refusent de les intégrer pleinement dans la communauté. Cette théorie de Goffman est complétée par la théorie des représentations sociales de S. Moscovici (1961) qui met en évidence le rôle des croyances et des normes sociales dans l'évaluation des valeurs des personnes. L'ensemble de ces approches offre un cadre d'analyse pertinent pour identifier les facteurs associés influençant le développement et l'intégration sociale des pensionnaires. Alors, comment se présentent les résultats ?

2. Résultats

Une présentation des caractéristiques socio-démographiques de l'ensemble des enfants accueillis à la pouponnière publique de Bouaké est primordiale. La répartition par sexe, par type d'handicap et la durée du séjour à la pouponnière sont les variables prises en compte dans cette étude.

2.1. Répartition générale par sexe des enfants de la pouponnière

À l'issue de l'enquête, le 20 Juillet 2026, la pouponnière publique de Bouaké comptait 86 enfants dont 38 filles et 48 garçons représentés sur la figure1.

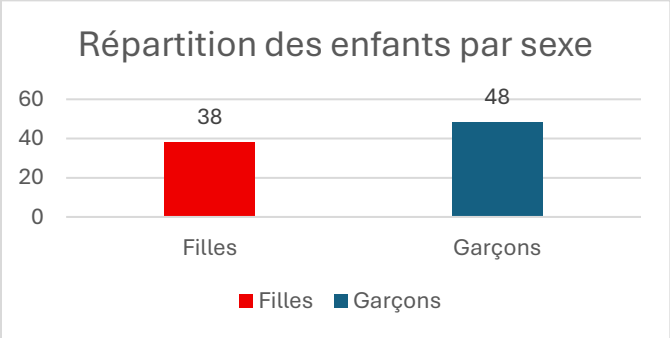


Figure 1 : Répartition des enfants par sexe

Source : Données de la pouponnière publique de Bouaké à la date du 20 juillet 2026

Il ressort de ce graphique qu'il y'a une prédominance de garçons (48) que de filles (38) accueillis en pouponnière. Cette différence a-t-elle une relation avec les proportions par sexe des enfants en situation de handicap ?

2.2. Répartition des enfants selon la situation de handicap

Sur les 86 enfants, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44% de la population totale représentés comme suit sur la figure 2.

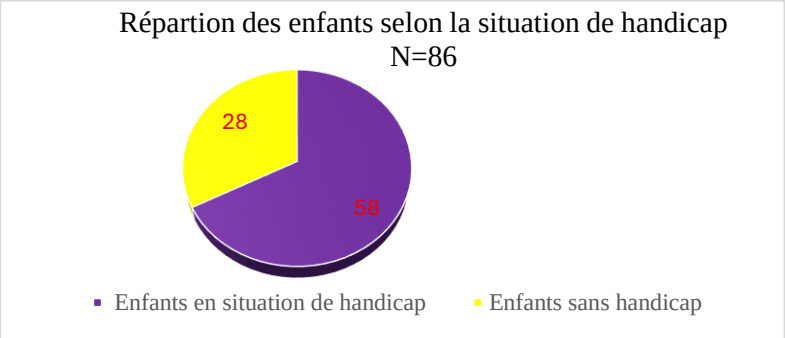


Figure 2 : Répartition des enfants selon la situation d'handicap
Source : Données de la pouponnière publique de Bouaké, 2026

Cette répartition des enfants selon leur situation de handicap montre que sur l'effectif des 86 enfants, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44% contre 32,56% qui ne présentent pas de handicap. Ces résultats mettent en exergue une prédominance des enfants en situation de handicap dans l'effectif des enfants résidents à la pouponnière. A ce sujet, un assistant social fait savoir sa crainte en ces propos : « le nombre d'enfants en situation de handicap augmente toujours. Difficile de faire sortir un. A cette allure, il n'y aura plus de place pour les sujets saints ». Cette crainte relève de l'absence d'alternative spécialisée de prise en charge des enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire. Cet état de fait interroge sur le type de handicap dans cette pouponnière.

2.3. Répartition par type de handicap

Les 58 enfants handicapés à la pouponnière se présentent comme suit dans la figure 3.

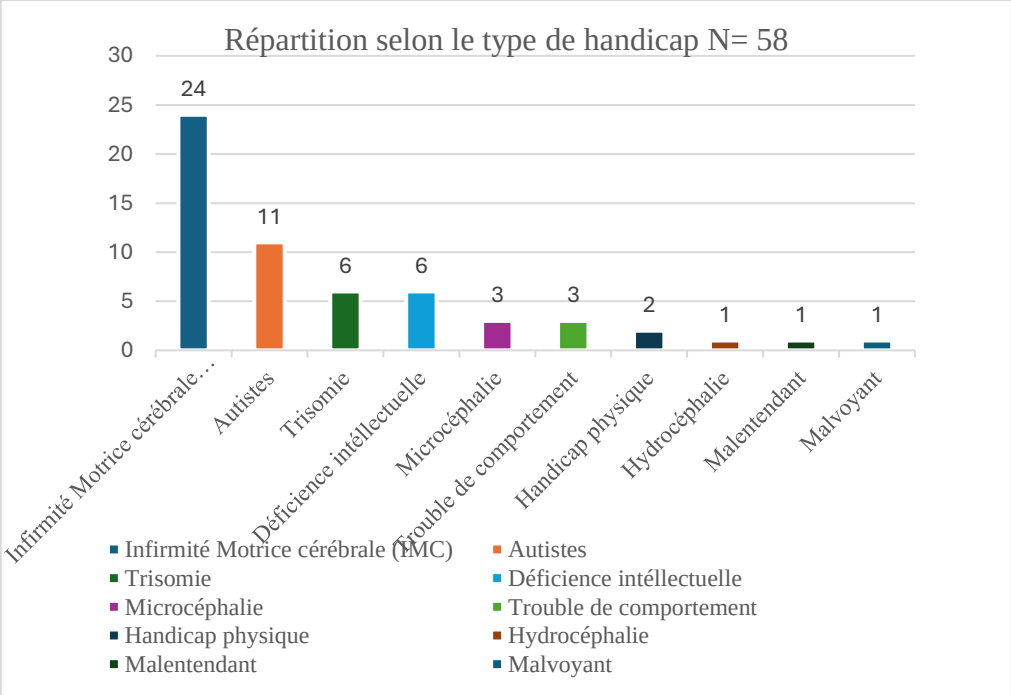


Figure 3 : Répartition des enfants selon le type d'handicap
Source : Archives de la pouponnière publique de Bouaké, 2026

Les résultats révèlent une forte prédominance des cas d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) avec 24 enfants, suivis des troubles du spectre autistique avec 11 cas. Ces deux catégories représentent plus de la moitié des enfants en situation de handicap observés à la pouponnière. Les cas de trisomie et de déficience intellectuelle occupent également une place importante avec 6 cas chacun. Les autres handicaps restent faiblement représentés avec 3 respectivement pour les microcéphalies et les troubles de comportement. Le handicap physique suit avec un effectif de 2. L'hydrocéphalie, le malentendant, la déficience visuelle compte chacun 1.

Cette forte présence d'enfants atteints d'IMC et d'autisme s'explique par la complexité de leur prise en charge. Ces enfants sont le plus souvent dépendants. Ils nécessitent souvent une assistance permanente, des soins médicaux spécialisés réguliers avec une importante ressource financière. À ce propos une mère d'enfants a dit :

> « Nulle ne souhaite avoir un enfant handicapé dans sa descendance. Lorsque je suis enceinte, j'ai peur d'accoucher d'un handicapé. Quand tu as un enfant handicapé, tu peux plus travailler, il faut s'en occuper seul. Nul ne te vient en aide. Même les enfants fuient ton enfant. Personne ne joue avec lui afin que tu aies du temps pour soi-même. Il me serait difficile de m'engager dans une adoption d'un tel enfant » (mère d'enfant vivant dans une cour commune, entretien semi-directif, 2026).

Il ressort de cet entretien que l'enfant en situation de handicap est loin d'une source de richesse comme se veut dans les sociétés africaines. L'enfant en situation de handicap est source de difficulté, de précarité. Lui-même sujet d'exclusion, ses géniteurs en payent le prix avec les regards et la marginalisation. C'est cette existence de difficultés sociales qui explique la présence majoritaire des enfants handicapés dans la pouponnière. Une fois admis en pouponnière, le parent se voit débarrasser d'une charge de trop. Les représentations négatives du handicap, l'assistance permanente de l'infortuné, source de l'inactivité du parent en charge, la marginalisation, sont entre autres les facteurs favorisant le maintien prolongé de ces enfants en institution.

2.4. Répartition des pensionnaires en situation d'handicap selon l'âge

Il est à noter que l'âge des enfants handicapés correspond à leur temps passé à la pouponnière de Bouaké. Ils y sont admis à moins d'un an. Ils se répartissent comme suit selon l'âge dans la figure 4.

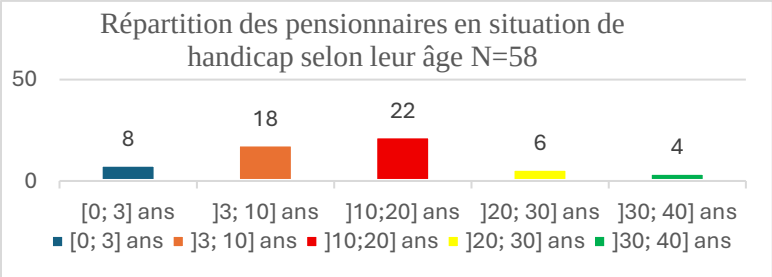


Figure 4 : Répartition des pensionnaires en situation de handicap selon leur âge
Source : Archives de la pouponnière de Bouaké, 2026

Plus des 2/3 (50 : 86,25%) des pensionnaires en situation de handicap sont au-delà de l'âge de 3 ans (âge maximum pour rester en pouponnière). Ces 50 pensionnaires dont l'âge dépasse l'âge pour rester en pouponnière représentent 58,14% de l'effectif total des 86. Cette répartition met en évidence une réalité particulière de la pouponnière publique de Bouaké : ayant pour mission première d'accueillir les enfants de moins de

trois ans, la majorité des pensionnaires dépasse cet âge. La plus âgée compte à ce jour 38 ans.

Ainsi, le handicap apparaît ici comme un facteur susceptible de prolonger considérablement la durée du séjour institutionnel. La pouponnière devient au fil du temps un lieu de vie permanent pour certains pensionnaires faute de solutions de réinsertion familiale, d'adoption, de structures spécialisées ou de dispositifs d'accompagnement adaptés.

En Afrique, tout est mis en œuvre pour avoir un enfant mais pas tout type d'enfant. Il doit répondre aux normes sociétales. Tout individu qui ne répond pas à ces normes se voit attribuer une autre origine. A ce sujet, un quinquagénaire a dit ceci :

> « Chez nous, les enfants malades de la pouponnière ne sont pas des humains. La nuit lorsque tout le monde dort, ils se transforment en des espèces terrifiantes comme serpent. Ils n'apportent que malheur dans la famille, car ils font partie du monde des mauvais génies pour nuire à l'homme » (un homme de 50 ans, Entretien semi-directif, 2026).

Le handicap de façon générale est stigmatisé. Ceux de la pouponnière pour la plupart souffrant d'infirmité motrice cérébrale revêt un accent particulier. Comme tout handicapé, il perd son identité, jusqu' à son statut d'humain. Il est attribué aux génies, aux serpents, suscitant un sentiment épouvantable. Cette représentation du handicap éloigne les victimes des chances d'une réintégration familiale harmonieuse.

Destinés à transiter à la pouponnière, pour être adoptés, la quasi-totalité des enfants handicapés reste en pouponnière sans connaitre l'affection familiale, ce qui n'est pas sans conséquence sur les pensionnaires.

2.5. Conséquences de la non-adoption des enfants avec handicap

La situation des enfants non-adoptés vivant permanemment dans les pouponnières sont sources de conséquences à plusieurs niveaux.

2.5.1. Conséquences sur le développement de l'enfant

Les enfants vivant avec handicap séjournant longtemps en pouponnière sont en proie à une carence de développement sur plusieurs dimensions qui ne peut passer sous silence. Le séjour prolongé en institution compromet le développement affectif, cognitif, social et physique des pensionnaires. Selon S.Tereno (2007, p. 166) : « les individus avec des histoires insécures sont ainsi potentiellement plus susceptibles de former des relations affectives de non-support et facilement perturbées, et perdent ainsi des recours importants contre le stress et la psychopathologie ». Un enfant en situation de handicap qui vit longtemps en institution, sans relation stable avec une figure parentale ou un adulte de référence, peut développer un attachement insécure. Cette insécurité affective peut également influencer son développement émotionnel et social. Par ailleurs, pour C. Charazas, (2014 p.20), selon une étude de R. Spitz, au-delà de trois mois de séparation avec leur mère, on note chez ces enfants une diminution du quotient de développement de 25 points en moyenne des enfants en institution. Plus le temps institutionnel est long pour un enfant, plus son développement physique, psychologique et émotionnel est à risque. Le cas des enfants vivant avec handicap est plus prononcé du fait qu'ils nécessitent déjà de l'aide permanente.

2.5.2. Conséquences sur l'environnement institutionnel

Le séjour prolongé des enfants avec handicap dans la pouponnière accroît les coûts de prise en charge d'autant plus que les enfants sont spéciaux et leurs soins médicaux sont spéciaux. En plus de l'augmentation du coût financier, les ressources humaines et

matérielles sont mises à rude épreuve. La non-adoption des enfants avec handicap augmente leur nombre en institution diminuant les chances d'accueil des nouveaux nécessiteux. La pouponnière construite pour être un centre de transit, dévient une résidence permanente voire définitive des pensionnaires avoisinant quarante ans de vie. Ces pensionnaires abandonnés dans la pouponnière deviennent des références pour les plus petits enfants qui les copient par imitation. A ce propos, un Maître d'éducation spécialisée soutient que :

> « Les enfants sans handicap qui ont grandi aux côtés des enfants en situation de handicap à la pouponnière sont très difficiles à encadrer. Ils ont eu comme norme de référence le comportement des plus âgés qui sont handicapés. Moins nombreux et moins âgés que les handicapés, les enfants sans handicap copient les comportements des handicapés. On remarque que par rapport à leurs camarades qui vivent dehors, ils sont en retard sur le plan intellectuel. Leurs résultats scolaires en disent long » (MESP, 17 ans d'expérience, Entretien semi-directif, 2026).

Ces propos de cet agent spécialisé d'éducation laissent entendre que les conséquences du séjour prolongé des enfants avec handicap ne sont pas visibles que seulement pour eux mais aussi sur les enfants sans handicap. Leur cohabitation compromet le développement intellectuel des sans handicap surtout si ces derniers sont plus petits et en nombre réduit. L'homme est le fruit de son environnement.

3. Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence une situation particulièrement préoccupante à la pouponnière publique de Bouaké : une structure initialement destinée à accueillir de jeunes enfants connaît la présence prolongée de nombreux enfants en situation de handicap, dont certains dépassent largement l'âge pour rester à la pouponnière. Le handicap apparaît ainsi au cœur de cette dynamique d'institutionnalisation durable.

3.1. La forte présence des enfants en situation de handicap : une vulnérabilité qui dépasse l'enfant

Les résultats montrent que, sur les 86 enfants accueillis à la pouponnière publique de Bouaké au 20 juillet 2026, 58 sont en situation de handicap, soit 67,44 %. Ce résultat ne signifie toutefois pas nécessairement que les enfants en situation de handicap sont davantage abandonnés que les enfants sans handicap. Il peut traduire une plus faible probabilité de sortie de l'institution des enfants en situation de handicap. Du fait de leur stigmatisation, ils ont moins de chance d'adoption ou de réinsertion familiale que les non handicapés.

Cette interprétation rejoint l'approche proposée par N. E. L. Meyongo (2024, p.23). La stigmatisation envers les personnes handicapées se fait sur la base d'un étiquetage préalable de leurs différences spécifiques, d'une mise à l'écart volontaire ou implicite en raison de leur appartenance, de leurs caractéristiques individuelles ou de leur performance à jouer un rôle social tel qu'il est socialement attendu**.** Dans cette perspective, la situation observée à Bouaké peut être comprise comme le produit de l'interaction entre le handicap de l'enfant et les limites de son devenir dans un monde matérialiste. Ainsi, la forte proportion d'enfants handicapés observée à la pouponnière pourrait être interprétée comme le résultat d'un processus d'accumulation institutionnelle au fil du temps, entraînant progressivement leur surreprésentation. Les

parents supportent difficilement le handicap des enfants, d'où l'abandon. Le cas des IMC à la pouponnière est révélateur.

> La famille au sein de laquelle naît et se développe une personne présentant une déficience intellectuelle (DI) a été et est encore aujourd'hui considérée comme une famille en souffrance, voire ayant un fonctionnement pathologique. Une vaste littérature a été consacrée à l'impact de l'annonce d'une déficience aux parents montrant que ceux-ci connaissent une période de sidération puis passent par diverses « phases » pour se reconstruire (INSERM, 2016, P.107).

Les parents des enfants vivant avec déficience intellectuelle évaluent déjà le coût en temps, financier, surtout social de la prise en charge de l'enfant. Car la présence de ce type d'enfant demande une réorganisation familiale avec plus de temps accordé à l'enfant déficient intellectuel. Ces éléments permettent de mieux comprendre le témoignage de la mère interrogée : « Quand tu as un enfant handicapé, tu peux plus travailler, il faut s'en occuper seul. Nul ne te vient en aide ». Ainsi, le handicap devient une épreuve familiale lorsque les dispositifs de soutien ne permettent pas aux parents de concilier prise en charge de l'enfant, activité professionnelle et vie sociale, d'où l'abandon en institution.

3. 2. Les représentations sociales et la stigmatisation du handicap : fondement d'une institutionnalisation prolongée

Sur les 58 pensionnaires en situation de handicap, 50 soit 86,25 %, ont plus de trois ans, alors que la pouponnière a pour vocation d'accueillir des enfants de moins de trois ans. Cette situation révèle un important décalage entre la vocation initiale de la pouponnière et les trajectoires réelles des pensionnaires. Cet abandon des enfants handicapés trouve son fondement dans le jugement que font les communautés du handicap. Le Rapport SSI, (2021, P.27) stipule que :

> D'un point de vue socio-anthropologique, la question des enfants en situation de handicap met mal à l'aise. D'après les personnes interrogées, en raison des croyances ancestrales, l'enfant en situation de handicap est perçu comme un fardeau, une punition, un "démon". Traditionnellement, on pense qu'il porte malheur. Il s'agit d'une croyance dans laquelle grandissent de nombreux enfants, une forte stigmatisation subsiste encore aujourd'hui autour de l'enfant handicapé et de sa famille.

Cette représentation des enfants en situation de handicap est de source culturelle, difficile à changer ou effacer. Les données à l'échelle mondiale indiquent à cet effet que les enfants handicapés sont exposés à un risque de violence accru, par rapport aux enfants non porteurs d'un handicap. Ils sont 3,7 fois plus susceptibles de subir une quelconque forme de violence (UNICEF, 2021, p.12). Selon, l'UNICEF, l'institutionnalisation est reconnue aujourd'hui comme une forme de violence par de multiples conventions et déclarations de l'ONU qui défendent le droit à la famille pour tous les enfants. Cependant, les enfants handicapés sans soutien parental continuent d'être placés en institution dans toutes les régions du monde et sont souvent exclus des efforts visant à fournir une protection de remplacement de qualité. Le cas de Bouaké apparaît donc particulièrement significatif avec plus de la moitié des enfants qui dépasse l'âge normal dans la pouponnière.

3. 3. De la pouponnière à la résidence pour personnes âgées : quelles conséquences ?

Les résultats de cette étude révèlent que les 50 enfants sur les 58 en situation de handicap, soit 86,25 %, ont dépassé cet âge. Cette réalité transforme progressivement la nature de la pouponnière.

En premier lieu, comme conséquence de la résidentialisation de l'institution, la pouponnière fait une rupture avec sa vocation première. Il a donc eu « dérive de la vocation institutionnelle. C'est ce que J. Bohte et J. K. Meier (2000) ont appelé « *goal displacement*[1] » tiré des travaux de R K. Merton. Le déplacement des buts désigne le processus par lequel une organisation s'éloigne progressivement de sa finalité initiale au profit d'objectifs nouveaux ou de fonctions qui prennent une importance croissante dans son fonctionnement. La nouvelle fonction de résidence permanent répond bien à ce concept. La pouponnière tend ainsi à devenir un lieu de résidence durable pour des personnes qui auraient dû être orientées vers d'autres dispositifs adaptés à leur âge et à leurs besoins. Il s'agit moins d'un changement formel de mission que d'un déplacement progressif de sa fonction dans la pratique. Dès lors les besoins affectifs, éducatifs, sociaux, médicaux et professionnels évoluent avec l'âge et nécessitent de nouvelles réponses plus adaptées.

En deuxième lieu, on peut assister à une rupture possible des liens familiaux et sociaux. Le passage de l'enfance à l'âge adulte dans une institution peut également avoir des conséquences sur les relations familiales et sociales. Par constat, les enfants qui ont grandi à la pouponnière publique de Bouaké sans maintien régulier et durable des relations avec leur famille, le lien familial s'est progressivement affaibli. Cette situation est particulièrement préoccupante chez les enfants en situation de handicap, avec la pouponnière comme seul repère.

M. Dozier et al. (2012) soulignent à cet égard que les jeunes enfants ont besoin de relations régulières et stables avec un nombre restreint de personnes investies dans leur bien-être et que, lorsque cela est possible, le maintien de l'enfant dans sa famille ou le recours à des formes de prise en charge familiale constitue une alternative préférable à l'institutionnalisation. Cette perspective permet de comprendre que la prolongation du séjour institutionnel ne constitue pas seulement une question de durée de prise en charge : elle peut également affecter la continuité des relations affectives et familiales de l'enfant. Dans le cas des enfants handicapés accueillis à la pouponnière publique de Bouaké, cette problématique apparaît d'autant plus importante, que l'absence de solutions de réintégration familiale ou de prise en charge communautaire peut conduire à une dépendance durable envers l'institution. L'UNICEF (2024) souligne d'ailleurs que les enfants handicapés sont particulièrement exposés à la séparation familiale et à l'institutionnalisation lorsque les familles ne disposent pas des services de soutien nécessaires pour assurer leur prise en charge à domicile. Toutefois les enfants vivant sans handicap dans un tel milieu, éprouvent des difficultés d'observation et d'apprentissage dans l'acquisition des comportements selon la théorie de Bandura (F. Henri et P. Plante, 2024, p.3). L'enfant apprend notamment à travers les modèles présents dans son environnement. Par conséquent dans un environnement comme la

[1] Français : « Déplacement des buts ».

pouponnière publique de Bouaké, où bon nombre de référents souffrent d'IMC, l'environnement ne semble pas propice à un développement global harmonieux.

Conclusion

Cette étude, dans une approche socio-anthropologique combinant les méthodes qualitatives et quantitatives s'est intéressée à l'institutionnalisation prolongée des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké. L'analyse des données recueillies s'est appuyée sur les théories de la stigmatisation et de l'approche de l'exclusion sociale.

Les résultats montrent que le séjour indéterminé des enfants en situation de handicap à la pouponnière publique de Bouaké constitue une problématique à la fois sociale, familiale et institutionnelle. Sur les 86 enfants étudiés, 58 (67,44 %) sont en situation de handicap. Parmi ces derniers, 50 (86,25 %) ont dépassé l'âge réglementaire de trois ans, révélant un écart important entre la vocation temporaire de la pouponnière et la réalité d'une résidence devenue durable. Ces résultats mettent ainsi en évidence l'influence combinée de la situation de handicap, de la vulnérabilité familiale, des difficultés de réintégration et des contraintes liées aux dispositifs de protection de l'enfance.

La situation observée à Bouaké souligne dès lors la nécessité de renforcer la prévention de l'abandon, l'accompagnement social et économique des familles ainsi que les mécanismes de réintégration familiale et d'adoption. Le développement de dispositifs alternatifs et communautaires de prise en charge apparaît également nécessaire afin de limiter l'institutionnalisation prolongée. La protection de ces enfants devrait prioritairement garantir leur droit à une vie familiale, affective et sociale stable, dans un environnement adapté à leurs besoins et respectueux de leur dignité.

Références bibliographiques

BOHTE John et MEIER Kenneth J., 2000, «Goal Displacement: Assessing the Motivation for Organizational Cheating». *In Public Administration Review*, 60(2), pp.173–182.

CHARAZAS Claire, 2014, *La carence psychosociale précoce en institution : évolution à long terme. Médecine humaine et pathologie.* 149 pages, in https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01089159/document, consulté le 01/08/2026.

COLLIN Jonathan , DARGÈR Christophe et DUBUIS Alexandre , 2024, *Stigmates et (ré)actions sociales : introduction, dans Les Politiques Sociales*, in https://shs.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2024-2-page-4?lang=fr, consulté le 08/08/2026.

DOZIER Mary, ZEANAH Charles H., WALLIN Allison R. et SHAUFFER Carole, 2012, « Institutional Care for Young Children: Review of Literature and Policy Implications »,
In Social Issues and Policy Review, 6(1), pp.1–25.

GOFFMAN Eving, 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Les Éditions de Minuit.

GUEDENEY Antoine et DUPONG Irene, 2021, « La lente prise en compte de la dimension de l'attachement de l'enfant hospitalisé en pédiatrie et en protection de l'enfance. Une brève histoire de l'hospitalisme et de la reconnaissance des besoins

d'attachement des jeunes enfants, en l'Europe et aux États-Unis », *Académie nationale de médecine,* BANM 637 pp.1-7

HENRI France et PLANTE Patrick, 2024, *Comprendre l'apprentissage social selon Bandura ?,* in https://fr.scribd.com/document/789574071/apprentissage-social-de-l-enfant#google_vignette, consulté le 08/08/2026.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (Inserm), 2016, *Déficiences intellectuelles. Collection Expertise collective. Montrouge*, Les éditions Inserm, rue de Tolbiac, Paris, 1157 pages.

KACOU Fato Patrice, DOUKOURE Daouda, ATSE Achi Amédée-Pierre, 2016, « Nosologie Des Enfants Dits Atypiques Dans La Société Baoulé (Côte d'Ivoire) », in *European Scientific Journal* édition vol.12, No.26, pp. 135-149.

MEYONGO NDJANA Etienne Lionel, 2024, *Marginalisation des personnes vivant avec un handicap moteur à Yaoundé i et participation au développement communautaire*, mémoire de master en science de l'éducation, Centre de recherche et de formation doctorale en sciences humaines, sociales et éducatives, Université de Yaoundé I, Cameroun 144 pages.

MOSCOVICI Serge, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France.

RAPPORT SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL, 2021, *Évaluation du système de protection de remplacement pour les enfants en situation de handicap en côte d'ivoire*, in https://iss-ssi.org/storage/2023/10/SSI_Rapport_Cote-dIvoire-Final.pdf, consulté le 07/08/2026.

TCHABLE Boussanlégue, 2012, « Le handicap mental à travers les discours populaires dans la culture moba au Togo », *Synergies Algérie*, n°17, pp : 113-131.

TERENO Susana, SOARES Isabel, MARTINS Eva, SAMPAIO Daniel et CARLSON Ellizabeth, 2007, « La théorie de l'attachement : son importance dans un contexte pédiatrique », *Devenir 2007/2*, Volume 19, pp. 151-188.

UNICEF, 2013, *Les enfants handicapés, parmi les plus marginalisés du monde*, in https://www.unicef.fr/article/les-enfants-handicapes-parmi-les-plus-marginalises-du- monde/ consulté le 09/08/2026.

UNICEF, 2021, *Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance (2021-2030)* in https://www.unicef.org/media/107566/file/Child%20Protection%20Strategy%20document_FINAL_FR.pdf.pdf, consulté le 09/08/2026.

UNICEF, 2024, *In Focus: Ending the Institutionalization of Children and Keeping Families Together*, in https://www.unicef.org/eca/reports/focus-, consulté le 09/08/2026.